

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**Province de Québec  
MRC des Maskoutains  
Municipalité de Saint-Dominique**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 10 décembre 2013, à 19 h 15, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beauregard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du maire Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Diane G. Bélanger.

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifié tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION :**

Monsieur le maire, Robert Houle, ouvre la session.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-206:**

Il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Jacques Demers et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016
4. Période de questions relatives au programme triennal d'immobilisations
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016
6. Levée de l'assemblée

**3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014, 2015 et 2016 :**

Les élus ont reçu le document préparé et portant sur le programme triennal d'immobilisations 2014, 2015, 2016 et en font lecture.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au programme triennal d'immobilisations.

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Dominique**

**5. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014, 2015 ET 2016:**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013 -207 :**

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Hugo Mc Dermott, appuyé par la conseillère Lise Bachand et résolu que le programme triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

**QUE** le plan triennal d'immobilisations 2014, 2015 et 2016 fait partie intégrante de la présente résolution.

**6. LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2013-208 :**

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par le conseiller Jean-François Morin, appuyé par le conseiller Hugo Mc Dermott et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 25

\_\_\_\_\_  
Robert Houle, Maire

\_\_\_\_\_  
Diane G. Bélanger  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
par intérim